

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2020

Présents : Adam Xavier - Julien Belland - Marielle Birgy-Robin – Viridiana Bouchardon – Emmanuelle Bringuier - Lionel Chappellaz - Aurore Chaudet – Anne Chovet - Christophe Gobatto - Jérôme Lemaire - Nicolas Perier - Alexandra Plattet – Nathalie Strippoli - Stéphane Strippoli - Yves Vacle

La séance est ouverte à 20 h 00.

Madame Plattet Alexandra est désignée comme secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 :

Le compte-rendu du conseil municipal du 10 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

Demande de subventions pour les travaux d'eau et assainissement Impasse du Maréchal Ferrant :

Monsieur le Maire explique que les réseaux d'eau et d'assainissement de l'impasse du Maréchal Ferrant nécessitent d'être mis aux normes.

Ces réseaux sont actuellement sous dimensionnés, d'autant plus qu'il va y avoir de nouvelles constructions.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'aides de l'Etat (DETR), et du fonds de compensation de la communauté de communes.

Aussi, afin de percevoir ces subventions, il convient :

- De valider la totalité du plan de financement prévisionnel,
- De valider l'engagement de la collectivité à mener à terme cette opération,
- De solliciter la DETR et le fonds de concours de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain

Le plan de financement de cette opération serait le suivant (en € H.T.) :

Coût total : 97 475 € dont 33 485,20 € pour la voirie

Fonds de compensation CCPA : 31 995.00 €

DETR : 16 742.00 €

Autofinancement communal : 48 738.00 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, valide cette opération et autorise monsieur le Maire à faire les demandes de subventions.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération vente fonds de commerce :

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 9 mars 2020, il avait été délibéré de vendre le fonds de commerce de l'Auberge du Lavoir au prix de 25 000 €.

Monsieur Belland Julien fait une présentation des personnes rencontrées pour acheter ce fonds de commerce.

Au vu des projets et des offres budgétaires de chacun, Monsieur le Maire propose de vendre le fonds de commerce à Mr Chulio Fabrice.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Choisi Mr Chulio Fabrice en tant qu'acheteur du fonds de commerce de l'Auberge du Lavoir
- Autorise Monsieur le Maire à vendre ce fonds de commerce au prix de 25 000 €
- Autorise Monsieur le Maire à prendre un notaire et à signer tous les documents nécessaires pour cette vente.

Délibération adoptée avec 14 voix pour et 1 contre.

Délibération modification loyer Auberge du Lavoir :

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 8 avril 2019, le loyer de l'auberge du Lavoir était fixé à 850 € TTC mensuel. Ce bâtiment commercial mis à la location comprenait le bar, l'épicerie, la salle de restaurant, la cuisine, l'appartement et les deux locaux faisant office de réserve.

Monsieur le Maire rappelle la prévision d'achat du fonds de commerce par Monsieur Chulio.

Monsieur Belland Julien fait part des propositions de location de Monsieur Chulio et propose de laisser un local de réserve pour une association (l'AMAP).

Monsieur le Maire propose de louer l'Auberge du Lavoir au prix de 1350 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte de louer l'Auberge du Lavoir comprenant le bar, l'épicerie, la salle de restaurant, la cuisine, l'appartement et un local de réserve au tarif de 1350 € TTC mensuel.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération mise en place d'un forfait désinfection lors de la location de la salle des fêtes :

Madame Chaudet Aurore rappelle que la salle des fêtes est occupée par des associations, dont la cantine et le périscolaire, et par des particuliers qui la louent.

Pour respecter le protocole sanitaire lié au COVID-19, la salle doit, entre autre, être désinfectée entre chaque occupant. Pour cela le matériel nécessaire sera distribué aux associations, et Madame Chaudet propose d'imposer un forfait supplémentaire de 150 € à chaque location de particuliers afin d'assurer la désinfection de la salle.

Il faut également rappeler que la distance d'un siège vacant entre sièges occupés est nécessaire, la salle peut donc accueillir un maximum de 55 personnes.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales :

Monsieur le Maire annonce que ce point sera traité en commission ou lors du prochain conseil, tous les éléments n'étant pas connus.

Point sur les commissions :

Commission travaux et services techniques :

Monsieur Belland Julien annonce que :

- le coût du bâtiment scolaire et périscolaire a été réévalué à 1 554 636,00 € par l'Agence 01.

Le budget définitif sera établi par l'architecte d'ici fin septembre.

Ce projet devrait bénéficier de subventions plus importantes en 2021.

- la commission étudie la possibilité de racheter le garage du Mas Dupuis pour pouvoir y installer les ateliers communaux. Madame Chovet Anne a fait appel aux services des domaines pour l'estimation des bâtiments.
 - le schéma directeur d'assainissement : beaucoup de travaux sont à prévoir au Trolliet, un plan de curage est à mettre en place au Bourg et au Mas Dupuis. Des pompes sont en panne depuis peu et seront réparées.
- Les boues ont été récupérées et épandues.

Commission cohésion sociale :

- Madame Plattet Alexandra annonce que les associations vont reprendre leurs activités en respectant le protocole sanitaire établi.
- La bibliothèque est de nouveau ouverte aux horaires habituels avec aussi son protocole sanitaire (masque obligatoire dès 11 ans ...)

Commission affaires scolaires :

Madame Plattet Alexandra explique que :

- le LAB a déjà repris ainsi que le périscolaire,
- un projet de micro crèche a été déposé et sera étudié par la commission,
- la nouvelle ATSEM a commencé à la rentrée et tout se passe bien,
- beaucoup d'écoles ferment suite aux cas de COVID-19.

Madame Plattet Alexandra rappelle que si un enfant de l'école a un symptôme, il est placé en isolement dans la salle des maîtres, les parents sont appelés et c'est le médecin qui décidera de son retour à l'école. La directrice doit signaler tous les cas contacts et c'est l'ARS qui décide de la fermeture ou non d'une ou plusieurs classes.

- la mairie ne mettra pas d'accueil alternatif en place en cas de fermeture de classe ou d'école pour cause de COVID-19.

Commission informations communications :

Monsieur Adam Xavier annonce que :

- la fibre optique sera installée à la bibliothèque d'ici fin septembre.
- le renouvellement du copieur de l'école est en cours, plusieurs devis ont été reçus et sont à l'étude.

Commission environnement :

- Monsieur Jérôme Lemaire fait un point sur l'importance de l'ambrosie sur la commune que les employés communaux arrachent régulièrement. Monsieur Chappellaz Lionel attire l'attention que beaucoup d'ambrosie pousse dans les terrains privés et que les agriculteurs ont en principe déjà tout enlevé.

Commission urbanisme :

- Monsieur Jérôme Lemaire fait part de l'importante inflation des prix de l'immobilier sur la commune.
 - Monsieur Perier Nicolas explique que la révision du PLU permettra de modifier les règles d'urbanisme actuelles sur la commune tout en respectant le SCOT BUCOPA.
- La commission urbanisme donne un questionnaire aux membres du conseil pour connaître leur avis sur l'évolution de la commune au cours des 20 prochaines années afin de pouvoir orienter la révision du PLU.

Monsieur Jérôme Lemaire précise que l'Agence 01 viendra présenter l'état actuel de la commune le 7 octobre.

Questions Diverses :

- Madame Marielle Birgy-Robin demande que les différentes commissions lui envoient les informations qu'elles veulent voir paraître sur le prochain Sainte-Julie en Bref avant le 17 septembre.

- Madame Aurore Chaudet annonce au conseil municipal que le 19 septembre aura lieu le rangement de l'auberge du Lavoir pour que puisse passer l'entreprise de nettoyage.

- Madame Emmanuelle Bringuier fait part des remerciements de l'association du foot « FCSVPA » qui cherche un terrain pour leurs entraînements, elle leur a proposé d'utiliser le city stade de Sainte-Julie.

Madame Emmanuelle Bringuier demande si les habitants extérieurs à Sainte-Julie peuvent être inscrits à la bibliothèque : ce sera à étudier en commission avec une modification du règlement de la bibliothèque si besoin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.